



Bulletin Officiel

N° 4565 Mercredi 19 Mars 2014

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

AVIS DE LA BOURSE

RESULTAT DE L'OFFRE SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE SOTIPAPIER 2

COMMUNIQUE DU CMF

RAPPEL DES OBLIGATIONS D'INFORMATION ANNUELLES DES SICAV A L'OCCASION DES ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES 3-4

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES

SICAV RENDEMENT – AGO - 5

SICAV CROISSANCE – AGO - 5

SICAV AMEN – AGO - 6

AMEN PREMIERE SICAV – AGO - 6

AL HIFADH SICAV – AGO - 7

SIOS ZITEX – AGO - 8

PROJET DE RESOLUTIONS AGO-AGE

SIOS ZITEX – AGO - 9-11

COMMUNIQUE DE PRESSE

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING – CIL - 11

EMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRES

EMPRUNT OBLIGATAIRE « ATTJARI LEASING 2014-1 » 12-15

EMPRUNT OBLIGATAIRE « TUNISIE LEASING 2014 -1 » 16-19

COURBE DES TAUX 20

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 21-22

ANNEXE I

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2013

- AL HIFADH SICAV

AVIS DE LA BOURSE**RESULTAT DE L'OFFRE****SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE SOTIPAPIER**

1- A partir du **mercredi 19 mars 2014**, les 23 950 00 actions de nominal un dinar chacune, composant le capital social de la société SOTIPAPIER sont introduites au Marché **Principal** de la Cote de la Bourse.

Le démarrage des négociations sur le titre SOTIPAPIER est fixé au **vendredi 28 mars 2014**, dans les conditions suivantes:

- Code ISIN : TN0007630015
- Mnémonique : STPAP
- Libellé : SOTIPAPIER
- Prix d'introduction : 5,000 dinars
- Groupe de cotation : 11 (continu)

2- La répartition par intermédiaire des actions offertes dans le cadre de l'**OPF** est donnée par le tableau suivant :

Intermédiaire	Nombre de demandeurs Retenus	Quantité totale demandée et retenue	Quantité attribuée par catégorie		Total attribué OPF
			Catégorie A	Catégorie B	
AFC	156	537 414	8 457	6 238	14 695
AMEN INV	626	2 920 049	48 562	32 981	81 543
ATTIJARI INTERM	205	1 237 463	13 299	16 501	29 800
AXIS BOURSE	305	5 555 504	19 208	88 034	107 242
BEST INV	31	93 100	1 081	1 207	2 288
BIAT CAP	244	8 984 270	15 819	147 672	163 491
BNA CAP	619	7 154 343	71 109	97 424	168 533
CGF	489	1 764 478	23 181	22 019	45 200
CGI	210	1 053 803	26 249	8 914	35 163
COFIB CAP	234	1 422 881	21 979	16 674	38 653
FINA CORP	134	2 255 100	9 035	35 323	44 358
MAC SA	844	13 153 440	93 474	192 000	285 474
MAXULA B	504	1 751 520	24 541	21 328	45 869
MCP	35	58 296	1 588	443	2 031
SBT	1	1 800	89		89
SCIF	238	1 396 800	27 299	14 407	41 706
SIFIB BH	64	592 568	7 224	7 606	14 830
SOFIGES	229	599 872	10 967	6 411	17 378
TN VAL	2 378	18 302 619	131 755	266 415	398 170
TSI	290	948 628	16 871	10 317	27 188
UBCI FIN	101	333 794	5 638	3 738	9 376
UFI	74	300 880	2 238	4 348	6 586
UIB FIN	4	6 800	337		337
Total OPF	8 015	70 425 422	580 000	1 000 000	1 580 000

Par ailleurs, Tunisie Valeurs informe que les **6 500 000** actions offertes dans le cadre du Placement Global ont été totalement placées auprès de **77** investisseurs et que la totalité des **1 500 000** actions offertes dans le cadre du Placement Privé, ont été placées auprès de **3** investisseurs.

COMMUNIQUE DU CMF

**Rappel des obligations d'information annuelles des SICAV à l'occasion
des assemblées générales ordinaires**

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux Sociétés d'Investissement à Capital Variable – SICAV – et aux sociétés chargées de la gestion des SICAV, les obligations d'information annuelles à l'occasion des assemblées générales ordinaires :

I - Documents à communiquer au CMF :

1- Avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117, les SICAV sont tenues de déposer ou d'adresser, sur supports papiers et magnétique, au Conseil du Marché Financier, **dans un délai de quatre mois, au plus tard, de la clôture de l'exercice comptable et quinze jours, au moins, avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :**

- l'ordre du jour et le projet des résolutions proposées par le conseil d'administration
- les états financiers annuels arrêtés par le conseil d'administration et certifiés par le commissaire aux comptes
- les rapports du commissaire aux comptes. Lesdits rapports doivent contenir une évaluation générale du contrôle interne.
- le rapport annuel sur l'activité de la SICAV qui est destiné aux actionnaires et établi par le gestionnaire à la clôture de chaque exercice et prévu par l'article 140 du règlement du Conseil du Marché Financier relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers.

Ce rapport doit comporter notamment les renseignements suivants :

- ✓ la ventilation de l'actif ;
- ✓ la ventilation du passif ;
- ✓ la ventilation du portefeuille titres ;
- ✓ le nombre d'actions en circulation ;
- ✓ l'orientation de la politique de placement dans le cadre de la politique énoncée dans le prospectus ;
- ✓ la manière avec laquelle la politique de placement a été suivie ;
- ✓ la ventilation des revenus de la SICAV ;
- ✓ les indications des mouvements intervenus dans les actifs de la SICAV au cours de l'exercice ;
- ✓ le compte des produits et charges ;
- ✓ les plus-values ou moins-values réalisées ;
- ✓ l'affectation des résultats ;
- ✓ les changements de méthodes de valorisation et leurs motifs ;
- ✓ le montant global des sommes facturées à la SICAV et leur nature et lorsque les bénéficiaires sont des entreprises liées au gestionnaire, le rapport indique leur identité ainsi que le montant global facturé ;
- ✓ les valeurs liquidatives constatées au début et à la fin de l'exercice.

- Suite -

2 - Après la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 3 ter de la loi n° 94-117, les SICAV doivent, **dans les quatre jours ouvrables qui suivent la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire**, déposer ou adresser au Conseil du Marché Financier :

- les documents visés à l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 s'ils ont été modifiés
- les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire
- la liste des actionnaires

II - Documents à publier :

1 - Avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 276 du code des sociétés commerciales, l'assemblée générale ordinaire est convoquée par un avis publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et dans deux quotidiens dont l'un en langue arabe, **dans le délai de quinze jours au moins avant la date fixée pour la réunion**. L'avis indiquera la date et le lieu de la tenue de la réunion, ainsi que l'ordre du jour.

En application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif, les SICAV sont tenues d'établir les états financiers conformément à la réglementation comptable en vigueur et de les publier au Journal Officiel de la République Tunisienne **trente jours au moins avant la réunion de l'assemblée générale ordinaire**.

Cette publication comporte :

- le bilan
- l'état de résultat
- l'état de variation de l'actif net
- la mention que les états financiers dans leur intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF.

En application des dispositions de l'article 3 bis de la loi n° 94-117, les SICAV doivent publier au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis leurs états financiers annuels accompagnés du texte intégral de l'opinion du commissaire aux comptes **dans un délai de quatre mois, au plus tard, de la clôture de l'exercice comptable et quinze jours, au moins, avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire**.

Toutefois, à des fins de publication dans le quotidien, les SICAV peuvent se limiter à publier :

- le bilan
- l'état de résultat
- l'état de variation de l'actif net
- les notes aux états financiers obligatoires et les notes les plus pertinentes notamment le portefeuille titres, sous réserve de l'obtention de l'accord écrit du commissaire aux comptes.

2 - Après la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif, les SICAV sont tenues de publier au Journal Officiel de la République Tunisienne à nouveau les états financiers après la réunion de l'assemblée générale, au cas où cette dernière les modifie.

De plus, en application des dispositions de l'article 3 quarter de la loi n° 94-117, les SICAV doivent publier au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis **dans un délai de trente jours après la tenue de l'assemblée générale ordinaire au plus tard** :

- les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire
- les états financiers lorsqu'ils ont subi des modifications.

Les dirigeants des SICAV ou les sociétés chargées de la gestion des SICAV sont appelés, chacun en ce qui le concerne, à respecter ces obligations.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES

SICAV RENDEMENT
Société d'Investissement à Capital Variable
Siège Social : 2, rue de Turquie-1001Tunis

Les actionnaires de **SICAV RENDEMENT** sont convoqués en assemblée générale ordinaire le **mercredi 26 mars 2014 à 10 heures**, à l'hôtel « **AFRICA** », 50, avenue Habib Bourguiba - 1000 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1/ Rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2013,
- 2/ Rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2013 et approbation des opérations y mentionnées,
- 3/ Approbation des états financiers de l'exercice 2013 et affectation des résultats,
- 4/ Quitus aux administrateurs,
- 5/ Renouvellement de mandats d'administrateurs.

2013 - AS - 1050

SICAV CROISSANCE
Société d'Investissement à Capital Variable
Siège Social : 2, rue de Turquie-1001Tunis

Les actionnaires de **SICAV CROISSANCE** sont convoqués en assemblée générale ordinaire le **mercredi 26 mars 2014 à 09 heures**, à l'hôtel « **AFRICA** », 50, avenue Habib Bourguiba - 1000 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1/ Rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2013,
- 2/ Rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2013 et approbation des opérations y mentionnées,
- 3/ Approbation des états financiers de l'exercice 2013 et affectation des résultats,
- 4/ Quitus aux administrateurs,
- 5/ Renouvellement de mandats d'administrateurs.

2013 - AS - 1051

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES

SICAV AMEN
Société d'Investissement à Capital Variable
Siège Social : Amen Bank, Avenue Med V 1002 Tunis

Le Conseil d'Administration de **SICAV AMEN** invite les actionnaires à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra **le lundi 31 Mars 2014 à 11 heures**, au **siège d' Amen Bank , Avenue Med V, 1002 Tunis** , à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1/ Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2013 ;
- 2/ Lecture du rapport général du Commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2013 ;
- 3/ Approbation des états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2013 ;
- 4/ Approbation des conventions réglementées ;
- 5/ Quitus aux Administrateurs ;
- 6/ Nomination d'administrateurs ;
- 7/ Fixation des jetons de présence;
- 8/ Information des fonctions de direction occupées dans d'autres sociétés par les Administrateurs et le Président Directeur Général ;
- 9/ Questions diverses.

2013 - AS - 1052

AMEN PREMIERE SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Siège Social : Amen Bank, Avenue Med V 1002 Tunis

Le Conseil d'Administration d'**AMEN PREMIERE SICAV** invite les actionnaires à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra **le lundi 31 Mars 2014 à midi**, au **siège d' Amen Bank , Avenue Med V, 1002 Tunis** à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1/ Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2013 ;
- 2/ Lecture du rapport général du Commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2013 ;
- 3/ Approbation des états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2013 ;
- 4/ Approbation des conventions réglementées ;
- 5/ Quitus aux Administrateurs ;
- 6/ Nomination d'un nouvel administrateur ;
- 7/ Affectation du résultat de l'exercice 2013 ;
- 8/ Fixation des jetons de présence;
- 9/ Information des fonctions de direction occupées dans d'autres sociétés par les Administrateurs et le Président Directeur Général
- 10/ Questions diverses.

2013 - AS - 1053

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

AL HIFADH SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social: Résidence Ines –Boulevard de la Terre
Centre Urbain Nord- 1080 Tunis Mahrajène

Les actionnaires de « **AL HIFADH SICAV** » sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra **le jeudi 3 avril 2014 à 10 heures** au siège social de la Tuniso-Séoudienne d'Intermédiation -TSI-, situé au Boulevard de la Terre- Centre Urbain Nord- Tunis- à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport d'activité et des rapports général et spécial du commissaire aux comptes et approbation desdits rapports et des états financiers arrêtés au 31/12/2013 ;
2. Quitus aux administrateurs ;
3. Affectation du résultat de l'exercice et fixation de la date de mise en paiement des dividendes ;
4. Renouvellement du mandat de l'ensemble des administrateurs.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Société Industrielle Oléicole Sfaxienne-Zitex « SIOS-ZITEX »

Siège social : Route de Gabès km 2 Sfax

La Société SIOS ZITEX, porte à la connaissance de ses actionnaires que son **Assemblée Générale Ordinaire** se tiendra **le samedi 29 mars 2014, à 9 heures** au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- ♦ Lecture du rapport de gestion relatif à l'exercice 2012-2013.
- ♦ Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes.
- ♦ Approbation des conventions prévues aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.
- ♦ Approbation du rapport de gestion et des états financiers de l'exercice 2012-2013.
- ♦ Quitus aux membres du conseil d'administration.
- ♦ Affectation des résultats de l'exercice 2012-2013.
- ♦ Lecture du rapport de gestion du groupe.
- ♦ Lecture du rapport du commissaire aux comptes relatif aux états financiers consolidés.
- ♦ Approbation des états financiers consolidés de l'exercice 2012-2013.
- ♦ Fixation des jetons de présence alloués aux membres du conseil d'administration.
- ♦ Nomination d'un commissaire aux comptes.
- ♦ Questions diverses.

AVIS DES SOCIETES

مشروع القرارات**شركة سيوس زيتاكس**

المقر الاجتماعي : طريق قابس كم 2 صفاقس

مشروع القرارات التي ستعرض للمصادقة في الجلسة العامة العادية التي ستعقد يوم 29 مارس 2014.

القرار الأول: المصادقة على الاتفاقيات المنظمة

بعد الاستماع إلى التقرير الخاص لمراقب الحسابات، تصادق الجلسة العامة على الاتفاقيات المنظمة المنصوص عليها بالفصلين 200 و 475 من مجلة الشركات التجارية والمضمنة بالتقرير الخاص لمراقب الحسابات.

تمت المصادقة على هذا القرار بـ.....

القرار الثاني: المصادقة على تقرير التصرف وعلى القوائم المالية 2012-2013

بعد الاستماع إلى تقرير مجلس الإدارة والتقرير العام لمراقب الحسابات، تصادق الجلسة العامة على تقرير التصرف وحسابات 2012-2013 المختومة في 30 سبتمبر 2013 كما أعدها مجلس الإدارة والتي تبرز أرباحا بقيمة 1 383 339 دينار.

تمت المصادقة على هذا القرار بـ.....

القرار الثالث: المصادقة على القوائم المالية المجمعة لسنة 2012-2013

بعد الاستماع إلى تقرير التصرف الخاص بتجمع الشركات وتقرير مراقب الحسابات، تصادق الجلسة العامة على القوائم المالية المجمعة لسنة 2012-2013 والتي تبرز أرباحا لحساب المجمع قدرها 1 621 036 دينار.

تمت المصادقة على هذا القرار بـ.....

- Suite -

القرار الرابع: تبرئة ذمة أعضاء مجلس الإدارة

تقرر الجلسة العامة العادية إبراء ذمة أعضاء مجلس الإدارة تبرئة تامة ونهائية وبدون أي احتراز بعنوان تصرفهم طيلة السنة المالية التي قفلت حساباتها في 30 سبتمبر 2013.
تمت المصادقة على هذا القرار بـ.....

القرار الخامس: تخصيص نتائج السنة المالية 2012-2013

تقرر الجلسة العامة العادية رصد أرباح السنة المالية 2012-2013 والبالغة 1 383 339 دينار
كما يلي:

- أرباح سنة 2012-2013	1 383 339	دينار
- حساب نقل من جديد	0	دينار
الأرباح القابلة للتخصيص	1 383 339	دينار
- يخصم منها الذخر القانوني (في حدود 10 % من رأس المال) ... *	0	دينار
الأرباح القابلة للتوزيع	1 383 339	دينار
- توزيع الأرباح على المساهمين (1,000 دينار للسهم الواحد)....	242 500	دينار
- الذخر الخارق للعادة.....	1 140 839	دينار

تمت المصادقة على هذا القرار بـ.....

* بلغ الذخر القانوني منذ السنة المالية 2007-2008 الحد الأقصى (10 بالمائة من رأس المال)

القرار السادس: منح حضور أعضاء مجلس الإدارة

تقرر الجلسة العامة العادية لموسم 2012 - 2013 تحديد مقدار منح حضور لأعضاء مجلس الإدارة ب 4000 دينار صافية لكل عضو في السنة.
تمت المصادقة على هذا القرار بـ.....

- Suite -

القرار السابع: تعيين مراقب الحسابات

تقرر الجلسة العامة العادية تعيين

كمراقب لحسابات الشركة لمدة ثلاث سنوات.

تمت المصادقة على هذا القرار بـ.....

القرار الثامن: إعطاء النفوذ للقيام بالإجراءات

تعطي الجلسة العامة العادية جميع الصلاحيات لحامل نسخة أو ملخص من هذا المحضر

للقيام بكل الإجراءات والتراتبية والإشهارات التي يقتضيها القانون.

تمت المصادقة على هذا القرار بـ.....

2013 - AS - 1061

AVIS DES SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING

Siège social : 16, Avenue Jean Jaurès – 1001 TUNIS

La Compagnie Internationale de Leasing informe ses honorables actionnaires que son Conseil d'Administration, lors de sa réunion du 18 Mars 2014, a passé en revue l'activité de la société au cours de l'exercice 2013 et il a arrêté les Etats Financiers individuels et consolidés relatifs à l'exercice 2013 qui ont été soumis aux Commissaires aux Comptes.

- ⇒ Ces états financiers font ressortir un résultat net de 8.566.851 DT et un léger repli de 5,94% par rapport à 2012.
- ⇒ Le Conseil a décidé de convoquer une Assemblée Générale Ordinaire et de proposer à ladite assemblée, la distribution d'un dividende de 0,750 Dinars par action.

Dans ce cadre, la CIL n'a pas constitué des provisions additionnelles, affectant le résultat de l'exercice et les capitaux propres d'ouverture, liées à l'application de la circulaire 2013-21 du 30 Décembre 2013 qui prévoit des décotes de garantie sur les actifs de la classe 4 ayant une ancienneté supérieure à 3 ans, étant donné que le risque net de ces actifs est nul.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au première trimestre 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 Avril 2014. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2013 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2014. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Cet avis annule et remplace ceux publiés aux Bulletins officiels du CMF en date des 03/03/2014, 04/03/2014, 05/03/2014, 06/03/2014, 07/03/2014, 10/03/2014 et 11/03/2014

EMPRUNT OBLIGATAIRE « Attijari Leasing 2014-1 »

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE :

L'Assemblée Générale Ordinaire de Attijari Leasing réunie le 27 Juin 2013 a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts dans la limite de 60 millions de dinars pour le financement de son exploitation à émettre dans un délai maximal de 1 an, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions de leurs émissions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration de Attijari Leasing réuni le 12 février 2014 a décidé d'émettre un emprunt obligataire et a fixé les conditions définitives de l'emprunt comme présentées ci-dessous :

RENSEIGNEMENT RELATIFS A L'OPERATION :

Dénomination de l'emprunt : «Attijari Leasing 2014-1 »

Montant : 20 000 000 de dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 30 000 000 de dinars.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Forme des obligations : Les obligations sont nominatives.

Taux d'intérêt : Les obligations du présent emprunt seront offertes à trois taux d'intérêts différents au choix du souscripteur :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt
Catégorie A	5 ans	TMM + 2,2%
Catégorie B	5 ans	7,2%
Catégorie C	7 ans dont deux années de grâce	7,35%

- *Catégorie A d'une durée de 5 ans*

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2,20% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 220 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de Juin de l'année N-1 au mois de Mai de l'année N.

- Suite -

- *Catégorie B d'une durée de 5 ans*

7,20% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

- *Catégorie C d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce*

7,35% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt.

- ✓ Pour les obligations de la Catégorie B, ce taux est de 7,20% l'an pour le présent emprunt.
- ✓ Pour les obligations de la Catégorie C, ce taux est de 7,35% l'an pour le présent emprunt.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) :

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois de Janvier 2014 qui est égale à 4,6433%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,8433%.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,20% et ce, pour un souscripteur qui conservait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale :

Les obligations seront émises pour une durée de 5 ans pour les Catégories A et B et 7 ans dont 2 années de grâce pour la Catégorie B.

Durée de vie moyenne :

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal.

C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

- *Pour les obligations des Catégories A et B*

La durée de vie moyenne est de 3 ans pour les obligations des Catégories A et B du présent emprunt.

- *Pour les obligations de la Catégorie C*

La durée de vie moyenne est de 5 ans pour les obligations de la Catégorie C du présent emprunt.

Duration (souscription à taux fixe) :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

- ✓ La duration de la Catégorie B est de 2,745 années ;
- ✓ La duration de la Catégorie C est de 4,309 années.

- Suite -

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **05 juin 2014**, seront décomptés et déduits du prix de souscription.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **05 juin 2014** même en cas de prorogation de cette date

Amortissement et remboursement :

- *Pour les obligations des Catégories A et B*

Toutes les obligations émises seront remboursables à partir de la première année suivant la date limite de clôture des souscriptions d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation, et ce de la 1^{ère} année jusqu'à la 5^{ème} année. L'emprunt sera amorti en totalité le **05 juin 2019**.

- *Pour les obligations de la Catégorie C*

Toutes les obligations émises seront remboursables d'un montant annuel de 20 dinars à partir de la 3^{ème} année jusqu'à la 7^{ème} année, L'emprunt sera amorti en totalité le **05 juin 2021**.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **05 juin** de chaque année.

Le premier remboursement des intérêts aura lieu le **05 juin 2015**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **05 juin 2015** pour les catégories A et B et le **05 juin 2017** pour la catégorie C.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital sont effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

Période de souscriptions et de versements :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **12 mars 2014** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **05 juin 2014**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission 30 000 000 dinars est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **05 juin 2014**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date. En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **05 juin 2014**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **12 juin 2014** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt obligataire et les versements seront reçus à partir du **12 mars 2014** auprès de Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse sis au Rue des Lacs de Mazurie 1053 Les Berges du Lac – Tunis

- Suite -

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues et la tenue du registre des obligataires de l'emprunt « Attijari Leasing 2014-1 » seront assurés pendant toute la durée de vie de l'emprunt par Attijari Intermédiation, intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi par ce dernier ainsi que la quantité d'obligations y afférente

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Notation de la société :

Le 07 février 2014, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé de nouveau les notes nationales attribuées à Attijari Leasing sur son échelle nationale qui s'établissent comme suit:

- ✓ Note à long terme : BB + (tun) ;
- ✓ Note à court terme : B (tun) ;
- ✓ Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable

Notation de l'emprunt :

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note BB+ (tun) à l'emprunt objet de la présente Note d'Opération en date du 12 février 2014.

Attijari Leasing s'engage à continuer à se faire noter pendant toute la durée de l'emprunt afin d'assurer aux obligataires et aux concessionnaires des obligations une information régulière sur sa situation financière. Elle s'engage également à tenir une communication financière au moins une fois par an.

Cotation en bourse :

Dès la clôture des souscriptions du présent emprunt, Attijari Leasing s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « Attijari Intermédiation » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « Attijari Leasing 2014-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par la STICODEVAM :

Attijari Leasing s'engage dès la clôture de l'emprunt obligataire « Attijari Leasing 2014-1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le n° 14-0854 en date du 26 février 2014, du document de référence « Attijari Leasing 2013 » enregistré par le CMF sous le n° 13-008 en date du 30 août 2013, de l'actualisation du document de référence « Attijari Leasing 2013 » enregistré par le CMF sous le n° 13-008/A001 en date du 26 février 2014, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 Avril 2014. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2013 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2014.

La note d'opération, le document de référence ainsi que l'actualisation du document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de Attijari Leasing, rue du Lac d'Annecy-1053 Les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn et auprès de Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse chargé de l'opération, rue de Mazurie-1053 Les Berges du Lac.

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2014 de Attijari Leasing ainsi que ses états financiers relatifs à l'exercice 2013 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF au plus tard respectivement le 20 avril 2014 et le 30 avril 2014.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au première trimestre 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 Avril 2014. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2013 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2014. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

EMPRUNT OBLIGATAIRE « TUNISIE LEASING 2014-1 »

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de TUNISIE LEASING réunie le 04 juin 2013 a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires dans la limite de 150 millions de dinars pour le financement de son exploitation, à émettre dans un délai maximal de deux ans, et a donné pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions des émissions envisagées.

Le Conseil d'Administration réuni le 29/08/2013 a décidé d'émettre un emprunt obligataire « TUNISIE LEASING 2014-1 » d'un montant de *20 millions de dinars susceptible d'être porté à 30 millions de dinars*. Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant une durée entre 5 et 10 ans et des taux d'intérêts qui varient entre *TMM+1,80% brut l'an au minimum et TMM+2,25% brut l'an au maximum* pour le taux variable et entre *6,80% brut l'an au minimum et 7,50% brut l'an au maximum* pour le taux fixe.

Le Conseil d'Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les taux et la durée à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché. A cet effet la Direction Générale a fixé les caractéristiques et les conditions de l'emprunt obligataire présentées ci-dessous.

RENSEIGNEMENT RELATIFS A L'OPERATION :

Dénomination de l'emprunt : «TUNISIE LEASING 2014-1 »

Montant : 20 000 000 de dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 30 000 000 de dinars.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Forme des obligations : Les obligations sont nominatives.

Taux d'intérêt : Les obligations du présent emprunt seront offertes à trois taux d'intérêts différents au choix du souscripteur :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt
Catégorie A	5 ans	7,2% ou TMM + 2,2%
Catégorie B	7 ans dont deux années de grâce	7,35%

- Suite -

- *Catégorie A d'une durée de 5 ans*

Taux variable: Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,2% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 220 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois d'avril de l'année N-1 au mois de mars de l'année N.

Taux fixe : Taux annuel brut de 7,2% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

Pour la catégorie A, lors de la souscription, le souscripteur doit choisir le type de taux à adopter.

- *Catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce*

Taux fixe : Taux annuel brut de 7,35% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) : Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt.

- ✓ Pour les obligations de la Catégorie A, ce taux est de 7,2% l'an ;
- ✓ Pour les obligations de la Catégorie B, ce taux est de 7,35% l'an.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) : La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de janvier 2014, qui est égale à 4,593%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,793%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,2%, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale : Les obligations seront émises pour une durée de 5 ans pour les Catégories A et 7 ans dont 2 années de grâce pour la Catégorie B.

Durée de vie moyenne : C'est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée de vie moyenne est de 3 ans pour les Catégories A et de 5 ans pour la Catégorie B pour l'emprunt obligataire «TUNISIE LEASING 2014-1».

Duration (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente des titres. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêt.

- Suite -

- ✓ La duration de la Catégorie A est de 2,745 années ;
- ✓ La duration de la Catégorie B est de 4,309 années.

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **28/04/2014**, seront décomptés et déduits du prix de souscription.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **28/04/2014**, et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Amortissement et remboursement :

Toutes les obligations émises seront remboursables à partir d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **28/04/2019** pour la catégorie A et le **28/04/2021** pour la catégorie B.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital seront effectués à terme échu, le **28 avril** de chaque année. Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêt et le premier remboursement en capital auront lieu le **28/04/2015**. Pour la catégorie B, le premier remboursement des intérêts aura lieu le **28/04/2015** et le premier remboursement en capital aura lieu le **28/04/2017**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

Période de souscriptions et de versements : Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **13/02/2014** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **28/04/2014**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (30 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **28/04/2014**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **28/04/2014**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **13/05/2014** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public : Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **13/02/2014** aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en bourse.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires : L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'Emprunt Obligataire « TUNISIE LEASING 2014-1 », seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par STICODEVAM.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi et la quantité d'obligations y afférente.

- Suite -

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Notation de la société : L'agence de notation Fitch Ratings a confirmé en date du 8 novembre 2013, les notes attribuées à la société Tunisie Leasing, soient :

- Note à long terme : BBB+ (tun)
- Note à court terme : F2 (tun)
- Perspective d'évolution de la note à long terme : stable

Notation de l'emprunt: L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du 09 janvier 2014, la note « BBB+ (tun) » à l'émission relative à l'Emprunt Obligataire « TUNISIE LEASING 2014-1 ».

Cotation en bourse : Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, TUNISIE LEASING s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « TUNISIE LEASING 2014-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par la STICODEVAM : TUNISIE LEASING s'engage dès la clôture des souscriptions à l'Emprunt Obligataire «TUNISIE LEASING 2014-1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM, en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le n° 14-0850 en date du 29 janvier 2014, du document de référence « TL 2013 » enregistré par le CMF sous le n° 13-004 en date du 10 juillet 2013, de l'actualisation du document de référence « TL 2013 » enregistré par le CMF sous le n° 13-004/A003 en date du 04 novembre 2013, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au première trimestre 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 Avril 2014. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2013 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2014.

La note d'opération, le document de référence ainsi que l'actualisation du document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de TUNISIE LEASING, Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray 1082 Tunis Mahrajène, sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn et auprès de TUNISIE VALEURS, Integra -Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène.

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2014 de TUNISIE LEASING ainsi que ses états financiers relatifs à l'exercice 2013 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF au plus tard respectivement le 20 avril 2014 et le 30 avril 2014.

A V I S

COURBE DES TAUX DU 19 MARS 2014

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,745%		
TN0008002834	BTC 52 SEMAINES 25/03/2014		4,627%	
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "	4,156%		1 002,228
TN0008002859	BTC 52 SEMAINES 20/05/2014		4,192%	
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "	4,241%		1 011,612
TN0008002875	BTC 52 SEMAINES 05/08/2014		4,306%	
TN0008002883	BTC 52 SEMAINES 02/09/2014		4,374%	
TN0008002891	BTC 52 SEMAINES 30/09/2014		4,442%	
TN0008002909	BTC 52 SEMAINES 04/11/2014		4,526%	
TN0008002917	BTC 52 SEMAINES 02/12/2014		4,594%	
TN0008002925	BTC 52 SEMAINES 23/12/2014		4,645%	
TN0008002933	BTC 52 SEMAINES 27/01/2015		4,730%	
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		4,761%	1 019,383
TN0008002941	BTC 52 SEMAINES 24/02/2015		4,797%	
TN0008002958	BTC 52 SEMAINES 24/03/2015	4,865%		
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"		5,077%	998,572
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,235%	1 000,301
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,460%	872,437
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"		5,525%	992,917
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"	5,746%		1 029,182
TN0008000341	BTA 4 ans " 5,3% janvier 2018"	5,736%		985,166
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		5,875%	984,932
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,906%	762,237
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		5,953%	980,993
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		6,127%	969,733
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"	6,254%		960,394
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"	6,369%		1 032,685
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"	6,334%		952,852

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2013	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	148,068	149,100	149,113		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
2 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	13,039	13,138	13,140		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
3 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,343	1,351	1,352		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
4 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	36,333	36,565	36,568		
5 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	49,325	49,667	49,671		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
6 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	149,679	157,528	158,052		
7 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	533,979	560,966	562,666		
8 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	113,085	116,034	115,686		
9 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	120,930	125,776	125,601		
10 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	116,190	118,132	118,064		
11 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	110,871	113,551	113,390		
12 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	84,103	89,286	89,028		
13 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	129,917	131,230	131,247		
14 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	93,426	95,681	95,738		
15 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	106,398	107,371	107,439		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
16 FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 341,133	1 368,308	1 369,334		
17 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 213,247	2 250,945	2 252,092		
18 FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	100,089	101,488	101,936		
19 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	100,769	103,282	103,232		
20 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	122,556	125,961	126,069		
21 FCP FINA 60	FINACORP	28/03/08	1 189,670	1 215,496	1 211,264		
22 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	122,412	127,664	127,886		
23 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	14,752	15,541	15,585		
24 FCP VALEURS QUIETUDE 2014	TUNISIE VALEURS	23/03/09	5 879,069	5 944,586	5 949,086		
25 FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 060,226	5 184,285	5 186,231		
26 FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5 000,000	4 987,648	4 980,831		
27 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,117	2,232	2,205		
28 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,862	1,930	1,916		
29 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,054	1,109	1,112		
OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2013	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
30 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	07/05/13	3,201	108,216	109,154	109,166
31 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02/10/95	15/04/13	3,487	104,217	104,930	104,939
32 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	02/04/13	3,398	105,764	106,653	106,666
33 ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	27/05/13	3,896	102,679	103,563	103,575
34 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	27/05/13	3,715	103,526	104,436	104,448
35 SICAV AXIS TRÉSorerIE	AXIS GESTION	01/09/03	28/05/13	3,393	106,814	107,584	107,594
36 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	18/02/00	3,814	104,112	105,123	105,135
37 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	02/05/13	3,874	103,499	104,239	104,249
38 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	02/05/13	3,800	104,066	104,622	104,630
39 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	24/05/13	3,501	105,373	106,061	106,071
40 GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	30/05/13	3,395	102,003	102,920	102,930
41 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	18/03/13	3,765	104,182	105,068	105,079
42 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	30/05/13	3,316	103,931	104,678	104,688
43 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	30/04/13	3,383	106,836	107,588	107,598
44 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	18/04/13	3,590	105,568	106,400	106,411
45 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	29/05/13	2,823	103,146	103,876	103,885
46 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	29/03/13	3,320	102,565	103,369	103,380
47 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	29/05/13	3,435	104,577	105,423	105,433
48 SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	30/05/13	3,878	102,563	103,478	103,491
49 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	31/05/13	3,517	103,540	104,333	104,343
50 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	29/05/13	3,124	104,500	105,273	105,283
51 SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	27/05/13	3,866	102,544	103,422	103,433
52 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	24/04/13	3,746	103,699	104,512	104,523
53 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	31/05/13	3,135	104,696	105,452	105,461
54 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	24/05/13	3,283	102,226	103,001	103,011

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
55	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	30/04/13	0,314	10,514	10,596	10,597
56	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	21/05/13	3,945	102,940	103,644	103,653
57	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	24/05/13	3,570	103,496	104,362	104,373
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
58	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	24/05/13	3,655	101,254	102,055	102,131
SICAV MIXTES								
59	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	07/05/13	0,702	65,776	70,070	69,690
60	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	27/05/13	2,216	140,922	145,595	145,982
61	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	27/05/13	18,410	1 406,845	1 450,365	1 454,393
62	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	02/05/13	2,394	107,539	111,040	111,101
63	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	02/05/13	1,693	105,111	108,916	108,978
64	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	31/05/13	0,349	81,346	85,145	84,848
65	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	18/03/13	0,386	16,637	16,764	16,805
66	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	29/03/13	3,907	256,768	264,572	264,061
67	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	30/05/13	0,870	33,514	34,339	34,302
68	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	31/05/13	16,587	2 270,339	2 383,207	2 386,643
69	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	04/03/09	1,476	75,257	77,091	77,134
70	SICAV A VENIR	STB MANAGER	01/02/95	29/01/01	1,136	56,784	57,654	57,658
71	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	24/05/13	0,958	98,306	100,556	100,700
72	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	24/05/13	1,219	107,039	111,399	111,596
73	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	01/06/12	0,331	94,169	100,945	101,093
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
74	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	30/04/13	0,226	11,302	11,570	11,560
75	FCP IRADETT 50	AFC	02/01/07	30/04/13	0,138	11,809	12,404	12,396
76	FCP IRADETT 100	AFC	02/01/07	31/05/12	0,175	14,788	15,822	15,780
77	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	30/04/13	0,266	13,881	15,153	15,089
78	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	28/07/64	0,268	11,452	12,236	12,243
79	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	03/08/34	0,086	10,375	10,874	10,883
80	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	29/05/87	0,140	10,397	10,643	10,642
81	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	19/09/91	0,199	10,675	10,723	10,725
82	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	28/05/13	1,346	123,066	125,929	125,853
83	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	28/05/13	1,196	123,651	126,689	126,527
84	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	24/05/13	0,110	10,081	10,877	10,884
85	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	02/05/13	0,923	102,604	109,183	109,067
86	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	31/05/13	0,205	19,344	20,151	20,181
87	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	-	-	77,344	78,449	78,536
88	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	-	-	78,827	81,395	81,503
89	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	24/05/13	1,545	96,772	99,265	99,136
90	BIATCAPITAL CROISSANCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	87,926	92,761	92,844
91	BIATCAPITAL EQUILIBRE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	94,496	98,137	98,495
92	BIATCAPITAL PRUDENCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	99,919	100,988	101,013
93	FCP GENERAL DYNAMIQUE	CGI	30/09/13	-	-	9,729	10,072	10,100
94	FCP AL BARAKA	CGI	30/09/13	-	-	9,700	9,411	9,411
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
95	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	24/04/13	2,328	92,572	93,781	94,170
96	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	24/04/13	0,251	98,591	99,706	99,667
97	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	02/05/13	2,992	124,772	133,047	133,716
98	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	24/05/13	0,064	10,513	10,771	10,892
99	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	24/05/13	0,934	115,255	118,105	119,338
100	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	24/05/13	2,167	117,508	118,404	118,991
101	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	24/05/13	1,277	100,151	101,863	102,030
102	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	0,999	95,827	101,358	100,813
103	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/13	1,155	172,952	180,547	180,574
104	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/13	2,274	157,659	165,745	165,796
105	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/13	3,826	140,788	144,781	144,894
106	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	27/05/13	63,142	9 464,991	9 676,704	9 650,842
107	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	18,067	19,191	19,217
108	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	125,746	132,750	131,789
109	FCP SMART EQUITY	SMART ASSET MANAGEMENT	01/09/09	-	-	1 459,206	1 512,275	1 510,604
110	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	102,924	105,463	104,820
111	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	85,531	87,876	88,152
112	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	05/06/13	0,245	111,085	117,468	117,861
113	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 482,335	8 878,087	8 887,860
114	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	-	-	8,870	9,082	9,104
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
115	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	-	-	8,792	9,039	9,047

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**
Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
www.cmf.org.tn
email 1 : cmf@cmf.org.tn
email 2 : cmf@cmf.tn

Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

Etats financiers annuels de SICAV

AL HIFADH SICAV

AL HIFADH SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2013 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 3 avril 2014. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes

M. Adnène ZGHIDI.

.BILAN ANNUEL ARRETE AU 31 DECEMBRE 2013

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

Actif	Note	31-déc.-13	31-déc.-12
Portefeuille-titres	3.1	23 496 159,358	21 617 561,579
Obligations		15 884 091,787	13 069 323,700
Emprunts d'Etat		7 612 067,571	7 388 914,879
Titres des Organismes de Placement Collectif		0,000	1 159 323,000
Placements monétaires et disponibilités	3.3	5 964 078,870	5 541 873,429
Placements monétaires		5 304 005,209	4 673 985,996
Disponibilités		660 073,661	867 887,433
Créances d'exploitation	3.5	1 714,568	5 996,589
Total Actif		29 461 952,796	27 165 431,597
Passif			
Opérateurs Créiteurs	3.6	56 289,495	47 318,195
Autres créiteurs divers	3.7	18 961,858	17 930,084
Total Passif		75 251,353	65 248,279
Actif net		29 386 701,443	27 100 183,318
Capital	3.8	28 249 322,294	26 122 250,790
Sommes distribuables	3.11	1 137 379,149	977 932,528
Sommes distribuables des exercices antérieurs		184,916	67,789
Sommes distribuables de l'exercice		1 137 194,233	977 864,739
Actif net		29 386 701,443	27 100 183,318
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		29 461 952,796	27 165 431,597

ETAT DE RESULTAT ANNUEL
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Période du 1er janvier au 31 décembre 2013	Période du 1er janvier au 31 décembre 2012
Revenus du portefeuille titres	3.2	1 216 388,705	1 001 952,371
Dividendes		96 972,600	48 468,000
Revenus des obligations		737 646,882	592 266,545
Revenus des emprunts d'Etat		381 769,223	361 217,826
Revenus des autres valeurs		0,000	0,000
Revenus des placements monétaires	3.4	383 472,709	218 103,093
Revenus des bons de trésors		0,000	0,000
Revenus des billets de trésorerie		262 284,326	139 704,065
Revenus des certificats de dépôt		83 507,464	36 799,917
Revenus des Dépôts à Terme		27 143,014	29 768,239
Revenus des comptes à vue		10 537,905	11 830,872
Total des revenus des placements		<u>1 599 861,414</u>	<u>1 220 055,464</u>
Charges de gestion des placements	3.9	(232 618,740)	(190 423,046)
Revenu net des placements		<u>1 367 242,674</u>	<u>1 029 632,418</u>
Autres produits		0,000	0,000
Autres charges	3.10	(52 599,435)	(44 848,751)
Résultat d'exploitation		<u>1 314 643,239</u>	<u>984 783,667</u>
Régularisation du résultat d'exploitation		(177 449,006)	(6 918,928)
Sommes distribuables de la période		<u>1 137 194,233</u>	<u>977 864,739(*)</u>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		177 449,006	6 918,928
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(98 546,666)	(79 907,353)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		(42 739,801)	(26 101,774)
Frais de négociation		(256,849)	(564,369)
Résultat de la période		<u>1 173 099,923</u>	<u>878 210,171</u>

(*) Retraité pour les besoins de la comparabilité

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET ANNUEL

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Période du 1er janvier au 31 décembre 2013	Période du 1er janvier au 31 décembre 2012
Variation de l'actif net résultant des opérations	1 173 099,923	878 210,171
d'exploitation		
Résultat d'exploitation	1 314 643,239	984 783,667
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(98 546,666)	(79 907,353)
Plus ou moins values réalisées sur cession des titres	(42 739,801)	(26 101,774)
Frais de négociation	(256,849)	(564,369)
Distributions de dividendes	(977 725,219)	(1 009 333,809)
Transaction sur capital	2 091 143,421	(709 719,912)
Souscription	80 254 820,974	56 757 160,165
Capital	79 043 200,000	55 637 500,000
Régularisation des sommes non distribuables	(52 347,530)	156 275,495
Régularisation des sommes distribuables	1 263 968,504	963 384,670
Rachat	78 163 677,553	57 466 880,077
Capital	76 809 300,000	56 337 000,000
Régularisation des sommes non distribuables	(87 062,350)	159 582,813
Régularisation des sommes distribuables	1 441 439,903	970 297,264
Variation de l'actif net	2 286 518,125	(840 843,550)
Actif net		
En début de période	27 100 183,318	27 941 026,868
En fin de période	29 386 701,443	27 100 183,318
Nombre d'actions		
En début de période	261 015	268 010
En fin de période	283 354	261 015
Valeur liquidative	103,710	103,826
Taux de rendement	3,50%	3,20%

Notes aux états financiers
Exercice clos le 31 Décembre 2013

1. Présentation de la société :

AL HIFADH SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 10 juin 2008 et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 5 décembre 2007.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, AL HIFADH SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

2. Référentiel et principes comptables appliqués :

Les états financiers d'AL HIFADH SICAV arrêtés au 31 décembre 2013, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

2.1. Référentiel d'élaboration des états financiers :

Les états financiers d'AL HIFADH SICAV arrêtés au 31/12/2013 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2.2. Principes comptables appliqués :

Les états financiers d'AL HIFADH SICAV sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.2.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents:

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires ainsi que les rendements des actions SICAV sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2.2. Evaluation des autres placements :

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur prix d'acquisition (capital et intérêts courus). Les placements en BTA sont évalués, en date d'arrêté, à leur prix d'acquisition (capital et intérêts courus).

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.2.3. Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. Les éléments du bilan et de l'état de résultat :

3.1. Portefeuille titres :

Le solde de ce poste se détaille comme suit:

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31-12-2013	% actif net
Obligations de sociétés	196 030	15 473 285,037	15 884 091,787	54,052%
AIL 2010-1	5 500	220 000,000	226 784,800	0,772%
AIL 2013-1	15 000	1 500 000,000	1 549 476,000	5,273%
AMEN BANK 2006	300	12 046,374	12 507,092	0,043%
AMEN BANK SUB 2010	7 000	559 951,231	567 946,909	1,933%
AMEN BANK SUB 2011	9 300	744 000,000	753 649,680	2,565%
ATB 2007/1(25 ANS)	4 250	323 023,560	333 279,575	1,134%
ATL 2011 TF	8 750	875 000,000	913 598,000	3,109%
ATTIJARI LEAS.2011	2 000	160 000,000	167 385,600	0,570%
BH 2009-B	15 000	1 269 000,000	1 269 144,000	4,319%
BTE 2010-B	15 000	1 275 000,000	1 292 328,000	4,398%
BTE 2011-TV	2 000	200 000,000	208 331,200	0,709%
BTE*2010-B	2 000	140 000,000	141 691,200	0,482%
BTEI 2011-TV	1 000	100 000,000	104 165,600	0,354%
BTK-2009	2 500	199 991,072	207 212,377	0,705%
BTK-2012-1	5 000	428 575,000	431 355,000	1,468%
CIL 2010/1	30 000	1 200 000,000	1 221 408,000	4,156%
CIL 2012/2	10 000	1 000 000,000	1 044 592,000	3,555%
EO MODERN LEASING 2012	10 000	1 000 000,000	1 045 160,000	3,557%
EO SERVICOM 2012	5 000	500 000,000	521 552,000	1,775%
MEUBLATEX INDUSTRIE 2010	2 000	160 000,000	164 676,800	0,560%
STB 2010/1	15 000	1 199 850,000	1 239 150,000	4,217%
UIB 2009/1 (20 ANS)	25 250	2 020 000,000	2 063 510,800	7,022%
UIB 2011/2 (7 ANS)	2 180	186 847,800	194 966,120	0,663%
UIB 2012-1C	2 000	200 000,000	210 221,034	0,715%

Titres de créance émis par le Trésor négociables sur le marché financier	7 084	7 614 461,300	7 612 067,571	25,903%
BTA 5.5% MARS 2019	1 000	1 021 000,000	1 048 044,935	3,566%
BTA 6.75% JUILLET 2017	705	747 970,000	749 974,370	2,552%
BTA 6.9 9 MAI 2022 (15 ANS)	2 325	2 582 796,500	2 590 518,927	8,815%
BTA 7.5-04/2014 (10 ANS)	1 925	2 059 018,900	2 020 089,128	6,874%
BTA 7-02/2015 (10 ANS)	1 032	1 096 781,900	1 101 912,032	3,750%
BTA 8.25-07/2014 (12 ANS)	97	106 894,000	101 528,179	0,345%
TOTAL GENERAL		23 087 746,337	23 496 159,358	79,955%

Les entrées en portefeuille titres au cours de l'exercice 2013 se détaillent ainsi :

(Valeurs en Dinars)

Acquisitions	Coût d'acquisition
Emprunts sociétés	4 200 000,000
BTA	304 366,000
Actions SICAV	15 251 911,197
TOTAL	19 756 277,197

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2013 se détaillent ainsi :

(Valeurs en Dinars)

Sorties	Coût d'acquisition	Prix de cession (*)	Plus ou moins values
Emprunts sociétés	-	-	-
BTA	-	-	-
Actions SICAV	16 403 226,197	16 457 583,376	54 357,179
TOTAL	16 403 226,197	16 457 583,376	54 357,179

(*) : Prix de cession ajusté éventuellement des dividendes encaissés.

Les remboursements intervenus sur les lignes en portefeuille titres au cours de l'exercice 2013 se détaillent ainsi :

(Valeurs en Dinars)

Acquisitions	Montant
Emprunts sociétés	1 531 734,700
BTA	0
TOTAL	1 531 734,700

3.2. Les revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent 1 216 388,705 DT pour la période du 01/01 au 31/12/2013 et se détaillent ainsi :

Désignation	Période du 1er janvier au 31 décembre 2013	Période du 1er janvier au 31 décembre 2012
Dividendes	96 972,600	48 468,000
- des Titres OPCVM	96 972,600	48 468,000
Revenus des obligations et valeurs assimilées	1 119 416,105	953 484,371
Revenus des obligations de sociétés	737 646,882	592 266,545
- intérêts	737 646,882	592 266,545
- primes de remboursement	0,000	0,000
Revenus des Emprunts d'Etat	381 769,223	361 217,826
- intérêts	381 769,223	361 217,826
- primes de remboursement	0,000	0,000
Revenus des autres valeurs	0,000	0,000
- intérêts	0,000	0,000
TOTAL	1 216 388,705	1 001 952,371

3.3. Les placements monétaires et disponibilités:

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2013 à 5 964 078,870 DT se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	% actif net
Placements monétaires		5 221 165,553	5 304 005,209	18,049%
Emetteur STUSID BANK				
Certificats de dépôt STUSID BANK	2	996 549,989	999 055,006	3,400%
CD STUSID 10J 31/12/2013	1	499 472,918	499 525,564	1,700%
CD STUSID 50J 20/11/2013	1	497 077,071	499 529,442	1,700%
Dépôt à Terme STUSID BANK	0	0,000	0,000	0,000%
DAT STUSID BANK	0	0,000	0,000	0,000%
Emetteur ELECTROSTAR				
Billets de trésorerie à moins d'un an	2	640 976,388	645 023,911	2,195%
ELECTROSTAR 80J 20/12/2013	1	148 097,321	148 378,867	0,505%
ELECTROSTAR 90J 14/11/2013	1	492 879,067	496 645,044	1,690%
Emetteur SOPAT				
Billets de trésorerie à moins d'un an	5	246 210,537	248 692,598	0,846%
SOPAT 120J 08/10/2013	1	49 056,143	49 720,029	0,169%
SOPAT 120J 12/09/2013	1	49 056,143	49 927,631	0,170%

SOPAT 60J 12/12/2013	1	49 522,437	49 680,352	0,169%
SOPAT 90J 08/10/2013	1	49 287,907	49 959,763	0,170%
SOPAT 90J 17/12/2013	1	49 287,907	49 404,823	0,168%
Emetteur STEQ				
<u>Billets de trésorerie</u>	2	539 402,121	544 135,099	1,852%
STEQ 150J 19/11/2013	1	292 962,588	294 937,424	1,004%
STEQ 90J 23/10/2013	1	246 439,533	249 197,675	0,848%
Emetteur Groupe AMS				
<u>Billets de trésorerie</u>	1	492 879,067	496 803,527	1,691%
AMS 90J 12/11/2013	1	492 879,067	496 803,527	1,691%
Emetteur SERVICOM				
<u>Billets de trésorerie</u>	5	2 305 147,451	2 370 295,068	8,066%
BT SERVICOM 50J 31/12/2013	1	49 601,237	49 609,135	0,169%
SERVICOM 290J 20/05/2013	1	479 806,931	495 361,096	1,686%
SERVICOM 30J 09/12/2013	1	298 558,708	299 662,143	1,020%
SERVICOM 330J 20/05/2013	1	477 180,575	492 516,028	1,676%
SERVICOM 380J 20/05/2013	1	1 000 000,000	1 033 146,666	3,516%
Disponibilités		660 073,661	660 073,661	2,246%
Dépôts à vue		660 073,661	660 073,661	2,246%
Sommes à l'encaissement		0,000	0,000	0,000%
Sommes à régler		0,000	0,000	0,000%
TOTAL		5 881 239,214	5 964 078,870	20,295%

3.4. Les revenus des placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01/01 au 31/12/2013 à 383 472,709DT et représente le montant des intérêts au titre de la période du 01/01 au 31/12/2013 sur les placements monétaires.

Désignation	Période du 1er janvier au 31 décembre 2013	Période du 1er janvier au 31 décembre 2012
Intérêts des bons de trésor	0,000	0,000
Intérêts des billets de trésorerie	262 284,326	139 704,065
Intérêts des certificats de dépôt	83 507,464	36 799,917
Intérêts des autres placements	27 143,014	29 768,239
Intérêts des comptes courants	10 537,905	11 830,872
TOTAL	383 472,709	218 103,093

3.5. Les créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation s'élèvent à 1 714,568 DT au 31/12/2013 et se détaillent comme suit :

Désignation	Montant au 31/12/2013	Montant au 31/12/2012
Retenues à la source sur titres achetés en bourse	514,568	1 996,589
Agios créditeurs à recevoir	1 200,000	4 000,000
TOTAL	1 714,568	5 996,589

3.6. Les opérateurs Créditeurs :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2013 à 56 289,495 DT et représente le montant de la rémunération du gestionnaire, dépositaire et des distributeurs et se détaille comme suit :

Désignation	Montant au 31/12/2013	Montant au 31/12/2012
Rémunération Distributeurs	20 103,389	16 899,358
Rémunération gestionnaire	24 124,066	20 279,224
Rémunération dépositaire	12 062,040	10 139,613
TOTAL	56 289,495	47 318,195

3.7. Autres Créditeurs Diverss :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2013 à 18 961,858 DT et représente le montant de la redevance du CMF, les honoraires du commissaire aux comptes et les jetons de présence des administrateurs et se détaille comme suit :

Désignation	Montant au 31/12/2013	Montant au 31/12/2012
Redevance CMF	2 562,403	2 308,554
Provision jeton de présence	6 005,503	6 005,633
Honoraires commissaire aux comptes	10 147,881	9 401,694
TCL	246,071	194,343
Impôt à payer	0,000	19,860
Frais dépositaires à payer	0,000	0,000
TOTAL	18 961,858	17 930,084

3.8. Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période se détaillent ainsi :

Capital initial au 01/01/2013	
Montant	26 101 500,000
Nombre de titres	261 015
Nombre d'actionnaires	728
Souscriptions réalisées (en nominal)	
Montant	79 043 200,000
Nombre de titres émis	790 432
Rachats effectués (en nominal)	
Montant	76 809 300,000
Nombre de titres rachetés	768 093
Capital au 31/12/2013	
Montant (en nominal)	28 335 400,000
Sommes non distribuables	-86 077,706
Montant du capital au 31/12/2013	28 249 322,294
Nombre de titres	283 354
Nombre d'actionnaires	855

Les sommes non distribuables correspondent d'une part aux variations des plus ou moins values potentielles et aux plus ou moins value réalisées sur titres, augmentées des droits de sortie et diminuées des frais de négociation, et d'autre part aux régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions.

Le solde de ce poste se détaille comme suit:

(Valeurs en Dinars)

Désignation	Montant au 31/12/2013	Montant au 31/12/2012
Variation des plus (ou moins) values potentielle sur titres	-98 546,666	-79 907,353
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	-42 739,801	-26 101,774
Frais négociation	-256,849	-564,369
Droits de sortie	0,000	0,000
RESULTAT NON DISTRIBUABLE DE LA PERIODE	-141 543,316	-106 573,496
Résultat non distribuable exercices antérieurs	20 750,790	130 631,604
Régularisations sommes non distribuables souscriptions	-52 347,530	156 275,495
Régularisations sommes non distribuables rachats	87 062,350	-159 582,813
TOTAL SOMMES NON DISTRIBUABLES	-86 077,706	20 750,790

3.9. Les charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève de 01/01/2013 au 31/12/2013 à 232 618,740 DT et représente le montant de la rémunération du gestionnaire, dépositaire et des distributeurs et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 1er janvier au 31 décembre 2013	Période du 1er janvier au 31 décembre 2012
Rémunération Distributeurs	83 078,121	68 008,228
Rémunération gestionnaire	99 693,738	81 609,864
Rémunération dépositaire	49 846,881	40 804,954
TOTAL	232 618,740	190 423,046

3.10. Les autres charges

Le solde de ce poste s'élève de 01/01/2013 au 31/12/2013 à 52 599,435 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 1er janvier au 31 décembre 2013	Période du 1er janvier au 31 décembre 2012
Rémunération commissaire aux comptes	10 150,200	9 214,795
Redevance CMF	33 230,580	27 202,740
Jetons de présence	5 999,870	5 999,838
Frais divers	11,800	0,000
Autres impôts	3 206,985	2 431,378
TOTAL	52 599,435	44 848,751

3.11. Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions.

Le solde de ce poste se détaille comme suit au 31/12/2013 :

(Valeurs en Dinars)

Désignation	Résultats Distribuables	Régularisations souscriptions	Régularisations rachats	Sommes Distribuables
Exercice n-1 et antérieurs	207,309	336,101	-358,494	184,916
Exercice n	1 314 643,239	1 263 632,403	-1 441 081,409	1 137 194,233
Sommes Distribuables				1 137 379,149

4. Autres informations :

4.1- Engagement hors bilan

A la date du 31 Décembre 2013, AL HIFADH-SICAV n'a pas d'engagements hors bilan.

4.2- Données par action

Désignation	31/12/2013	31/12/2012
Revenus des placements	5,646	4,674
Charges de gestion des placements	- 0,821	- 0,730
REVENUS NET DES PLACEMENTS	4,825	3,945
Autres produits	-	-
Autres charges	- 0,186	- 0,172
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	4,640	3,773
Régularisation du résultat d'exploitation	- 0,626	- 0,027
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	4,013	3,746
Régularisation du résultat d'exploitation (Annulation)	0,626	0,027
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielle sur titres	- 0,348	- 0,306
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres	- 0,151	- 0,100
Frais de négociation	- 0,001	- 0,002
Plus ou moins valeurs sur titres et frais négociation	- 0,500	- 0,408
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	4,140	3,365
Droits d'Entrée et de sortie	-	-
RÉSULTAT NON DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE	- 0,500	- 0,408
Résultat non distribuable des exercices antérieurs	0,073	0,500
Régularisation des résultats non distribuables	0,123	- 0,013
SOMMES NON DISTRIBUABLES	- 0,304	0,080
Distribution de dividendes	3,746	3,766
Valeur Liquidative	103,710	103,826

4.3- Ratios de gestion des placements

Désignation	31/12/2013	31/12/2012
Charges de gestion des placements / Actif Net Moyen	-0,8236%	-0,6919%
Autres charges / Actif Net Moyen	-0,1862%	-0,1630%
Résultat distribuable Exercice / Actif Net Moyen	4,6547%	3,5784%

4.4- Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

La gestion de AL HIFADH SICAV est confiée à la Tuniso-Saoudienne d'Intermédiation " TSI", Celle-ci est chargée, des choix des placements et de la gestion administrative et financière de la SICAV. En contrepartie de ses prestations, la TSI perçoit une rémunération TTC de 0,3% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La STUSID BANK assure les fonctions de dépositaire pour AL HIFADH SICAV, consistant notamment à conserver les titres et les fonds de la SICAV et d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants. En contrepartie de ses services, La STUSID BANK perçoit une rémunération TTC de 0,15% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La TSI et la STUSID BANK assurent le rôle de distributeur des actions d'AL HIFADH SICAV. Pour l'ensemble de leurs prestations, les distributeurs perçoivent une rémunération TTC de 0,25% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et répartie entre eux selon des critères arrêtés en commun accord

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013**

En exécution de notre mission de commissariat aux comptes, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la société « AL HIFADH SICAV » pour l'exercice clos le 31 décembre 2013.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables eu regard aux circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

A notre avis, les états financiers de la société « AL HIFADH SICAV », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2013, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'appréciation du système de contrôle interne et nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 1er) du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Tunis le 05 mars 2014

Le commissaire aux comptes :

Adnène ZGHIDI

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013**

En application de l'article 200 du code des sociétés commerciales, nous vous informons que nous n'avons pas été informés par votre Conseil d'Administration d'opérations conclues par votre société avec ses administrateurs pouvant rentrer dans le cadre dudit article.

Par ailleurs, nos travaux n'ont pas révélé l'existence de telles opérations.

Tunis le 05 mars 2014

Le commissaire aux comptes :

Adnène ZGHIDI
